

FICHE TECHNIQUE CITERNE SOUPLE

EAU DE PLUIE





Les citernes souples RCY sont **fabriquées en France**, à notre usine de Louhans (71) et le tissu est **100 % recyclable**.

Les avantages d'une citerne souple :

- solution économique par rapport à une citerne enterrée
- mise en place simple et rapide
- peut être déplacée
- pas d'évaporation ni d'altération de l'eau
- aucune maintenance
- pas de permis de construire

**Toutes nos citernes souples sont garanties
10 ans sans vétusté.**

NOTRE FORCE : LE GROUPE BHD



Depuis près de 40 ans, le groupe BHD met tout son énergie et ses compétences dans le développement de solutions textiles composites qui contribuent à la protection et à la sécurisation des hommes et des biens à l'échelle internationale sur des marchés comme l'architecture textile, l'environnement, l'agriculture, la protection civile, l'aéronautique, le militaire, le sport/loisirs et plein air, l'événementiel, le transport et l'industrie.

Quelques chiffres :

- **300 collaborateurs** en France repartis sur 20 filiales
- **30 000 m²** d'ateliers
- **7 millions** de m² de textiles techniques confectionnés
- **52 millions** de chiffre d'affaires.
-



TISSU 900 GR

- **Tissu technique RCY 900, de coloris vert, pour citerne de 0,5 à 30m³.**

Le textile enduit possède une armature en fils polyester de haute ténacité, une enduction PVC réalisée sous tension, en trame, de la matière pendant tout le cycle de fabrication, un traitement de surface anti-UV...

Caractéristiques techniques du tissu :

Support textile	PES 1100/1100 dtex	
Poids (g/m ²)	900 DIN EN ISO 2286-2	
Enduction	PVC	
Résistance à la rupture CH(W)/TR(F) (daN/5 cm)	400/400	DIN EN ISO 1421
Résistance à la déchirure CH(W)/TR(F) (daN)	55/50	DIN-53363
Adhérence (daN/ 5 cm)	min. 10	IVK 3.13
Finition	Mat	
Températures extrêmes d'utilisation	-30°C/70°C	



TISSU 1300 GR

➤ **Tissu technique RCY 1300, de coloris vert, pour citerne de 30m³ et plus**

Le textile enduit possède une armature en fils polyester de haute ténacité, une enduction PVC réalisée sous tension, en trame, de la matière pendant tout le cycle de fabrication, un traitement de surface anti-UV...

Exemple de comparaison entre un textile enduit classique et un textile enduit précontraint

Caractéristiques techniques du tissu :

- Un poids de 1300g/m²
- Résistance à la rupture (chaîne/trame) 420/400 daN/5cm suivant la norme ISO 1421
- Résistance à la déchirure (chaîne/trame) 500/500 N suivant la norme DIN 53 363

- Support textile 2x1100 dtex PES HT
- Poids..... 1300 g/m² EN ISO 2286-2
- Enduction..... PVC
- Résistance à la rupture CH(W)/TR(F) 420/400 daN/5cm EN ISO 1421
- Résistance à la déchirure CH(W)/TR(F) 55/50 daN DIN 53.363
- Adhérence..... 12/12 daN/5cm EN ISO 2411
- Températures extrêmes d'utilisation -30°C/+70°C DIN EN 1876-2

Tous les produits ne sont pas autorisés à rentrer en contact avec les citernes souples, nous consulter.



INSTALLATION / UTILISATION

1. CONSEILS D'INSTALLATION DE LA CITERNE

Créer avec de la terre meuble ou du sable, un réceptacle plan, horizontal et sans aspérité.

Il est conseillé de poser la citerne sur un lit de sable recouvert d'un géotextile.

Si la citerne est livrée dans un sac en tissu PVC celui-ci après dépliage est utilisé comme tapis de sol.

Positionner la vanne à sa position définitive. Dérouler suivant le plan joint, **ne jamais tirer sur la vanne ni sur les coins**, s'assurer que l'évent de remplissage est bien sur le dessus.

2 REPLISSAGE ET VIDANGE

Le remplissage et la vidange se font par la vanne.

REPLISSAGE :

⇒ Raccorder le tuyau d'alimentation à la citerne à l'aide du raccord

Guillemin

⇒ Ouvrir la vanne et commencer le remplissage

⇒ Continuer le remplissage de la citerne en le contrôlant avec un débitmètre ou, à défaut, en mesurant la hauteur « h » de la citerne (voir la hauteur maximum de remplissage de la citerne concernée)

⇒ La citerne remplie, fermer la vanne.

Important : il s'agit d'un réservoir souple, se déformant sous une pression. Donc une fois la hauteur de remplissage maximum atteinte, il est impératif d'isoler la citerne de toutes alimentations en fermant la vanne. La citerne ne doit être en aucun cas connectée en continu avec un quelconque réseau d'eau.



En fonction de certain contenu (engrais liquide, lisier, hydrocarbure...) la citerne est équipée d'un évent de dégazage sans bouchon. Dans ce cas l'évent ne doit jamais être obturé.

VIDANGE :

⇒ Il est inutile d'enlever le bouchon de l'évent.

3 CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION

Il appartient à l'utilisateur de s'assurer de la conformité de l'ensemble de son installation avec la réglementation en vigueur.

L'utilisateur doit veiller à remplir les citernes avec un liquide compatible avec la qualité de la membrane.

4 MAINTENANCE

D'une manière générale les citernes n'impliquent pas d'entretien particulier si ce n'est des opérations de nettoyage et de remise en état.

EQUIPEMENT D'UNE CITERNE SEULE

TISSU 900 GR/M2 → CITERNE DE 0.5 A 30 M3

CITERNES DE 0.5 A 30 M3

- 1 Event soudé diam. 146mm avec bouchon à vis
- 1 ensemble vanne DN 50 ½ raccord symétrique
- 4 coins renforcés
- 1 kit de réparation

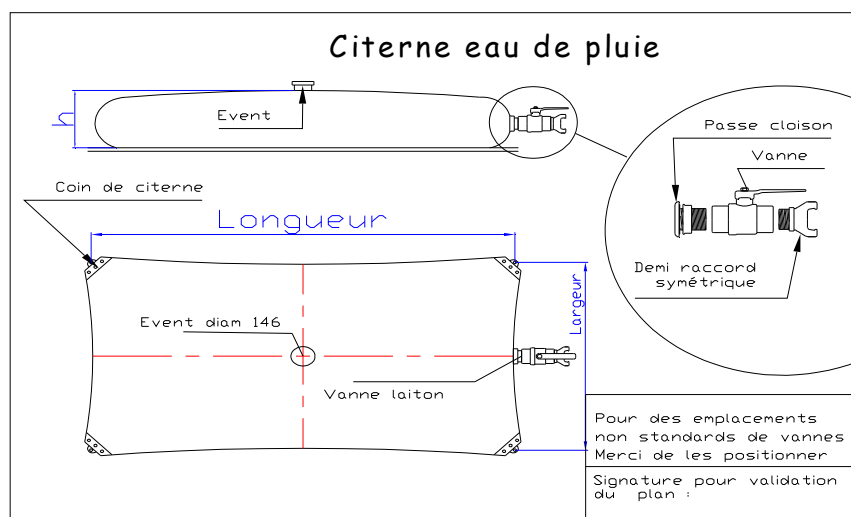
TISSU 1300 GR/M2 → CITERNE DE 40 A 600 M3

CITERNES DE 40 A 600 M3

- 1 Event soudé diam. 146mm avec bouchon à vis
- 1 ensemble vanne DN 100 ½ raccord symétrique
- 4 coins renforcés
- 1 kit de réparation

OPTION TAPIS DE SOL

Tissu 600 gr/ m2



EQUIPEMENT D'UNE CITERNE AVEC COLLECTEUR

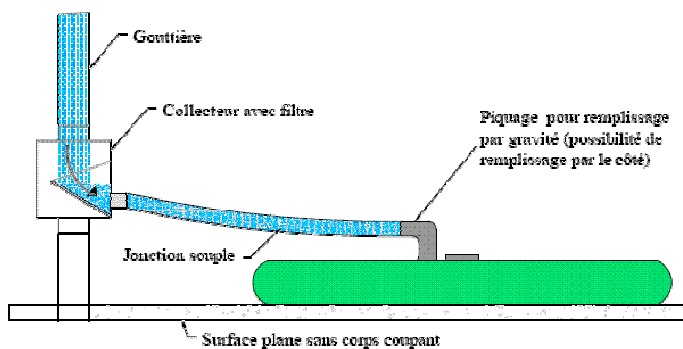
Jusqu'à 30 m³

CITERNES DE 0.5 A 30 M3 RACCORDEE PAR LE DESSUS

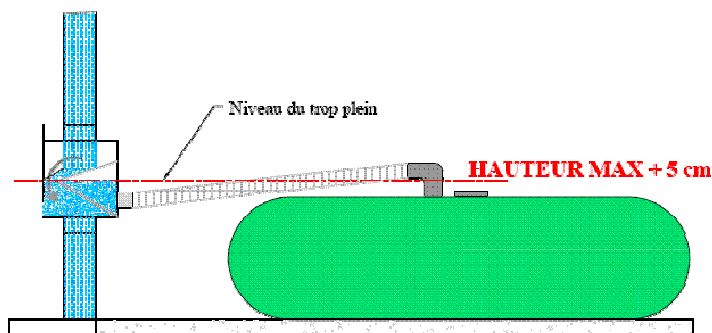
- 1 Event soudé diam. 146mm avec bouchon à vis
- 1 ensemble vanne DN 50 + ½ raccord symétrique
- 1 trop plein DN 32
- 1 collecteur + 2 embouts + colliers + 3 m de tuyau DN 40
- 4 coins renforcés

OPTION TAPIS DE SOL

Tissu 600 gr/ m²

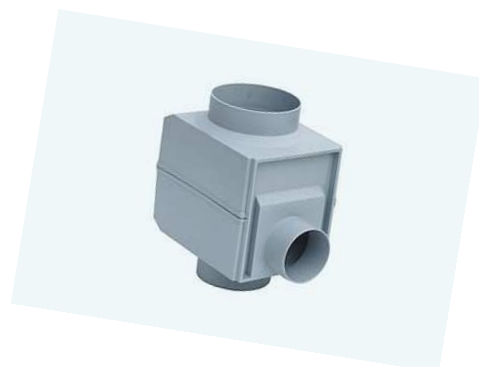


CITERNE EN COURS DE REMPLISSAGE



CITERNE PLEINE TROP PLEIN DU COLLECTEUR EN MARCHÉ

FICHE TECHNIQUE DU COLLECTEUR



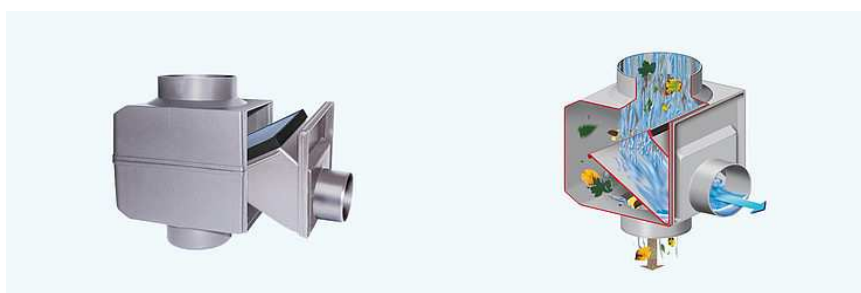
Le collecteur est conçu pour être installé sur les gouttières en diamètre 100 mm ou 80 mm pour des toitures allant jusqu'à 85 m².

Il possède :

- 1 sortie latérale cannelée 1" ¼ D40 mm pour une connexion au réservoir souple.
- Il est muni d'une grille filtrante en acier à petites mailles.
- Un tuyau de connexion entre le collecteur et le réservoir (raccord par embout compression).

Collecteur filtrant RCYEAU (convient à toute descente de gouttière diam. 80 à 100mm)

- Pouvoir de récupération jusqu'à 85 %
- Nettoyable facilement
- Sortie pour PE Ø 40 mm



Kit collecteur avec 3 mètres de tuyau
Plus value au mètre linéaire de tuyau

EQUIPEMENT D'UNE CITERNE AVEC COLLECTEUR

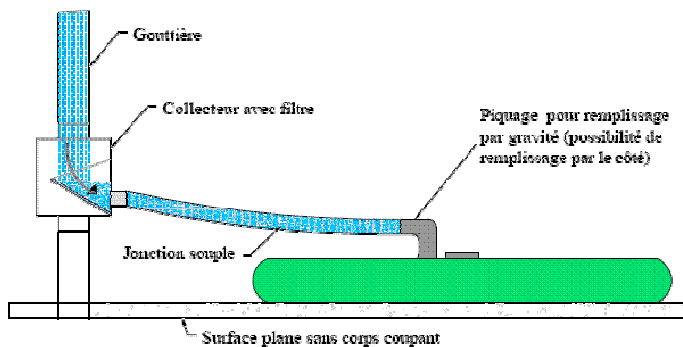
de 40 m³ à 600 m³

CITERNES DE 40 A 600 M3 RACCORDEE PAR LE DESSUS

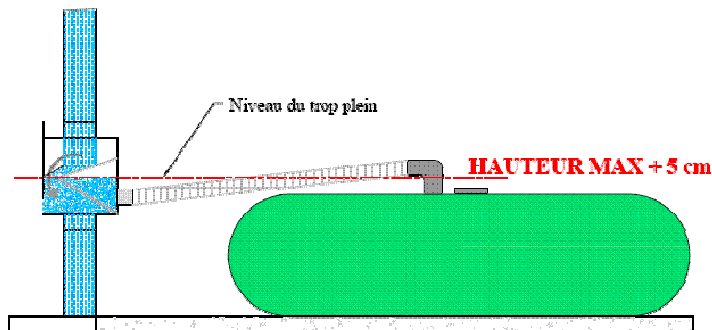
- 1 Event soudé diam. 146mm avec bouchon à vis
- 1 ensemble vanne DN 100 + ½ raccord symétrique
- 1 trop plein DN 100
- 1 collecteur + 2 embouts + colliers + 5 m de tuyau DN 100
- 4 coins renforcés

OPTION TAPIS DE SOL

Tissu 600 gr/ m²



CITERNE EN COURS DE REMPLISSAGE



CITERNE PLEINE TROP PLEIN DU COLLECTEUR EN MARCHÉ

FICHE TECHNIQUE DU COLLECTEUR D200

Le collecteur D200 est conçu pour être installé sur les gouttières en diamètre 200 mm ou 160 mm avec réductions (option) pour des toitures allant jusqu'à 750 m².

Il possède :

- 1 sortie latérale 4" DN100 mm pour une connexion au réservoir souple.
- Il est muni d'une grille filtrante en inox.
- Un tuyau de connexion entre le collecteur et le réservoir
- Un support mural à visser
- Pouvoir de récupération de 70 à 90 %
- Nettoyable facilement (grille interchangeable)



Kit collecteur D200 avec 5 mètres de tuyau
Plus value au mètre linéaire de tuyau



CONDITIONS DE GARANTIE ET CAS D'EXCLUSION

**Nos citernes souples eau de pluie RCY 900/1300
sont garanties 10 ans sans vétusté excepté ces cas d'exclusions :**

- 1 – Installation non conforme : sol avec pente : aucune pente d'acceptée.
- 2 – Utilisation impropre à sa destination (telle que définie dans la fiche technique) : ex stockage de gasoil au lieu d'eau brute ..., concentration du produit plus forte que celle prévue initialement.
- 3 – Température de stockage : température supérieure à 30° en permanence sauf demande particulière du client avec accord RCY.
- 4 – Capacité : remplissage au-delà des volumes autorisés.
- 5 – Déplacement de la citerne : sur véhicule, citerne non complètement vidée ou en tirant sur les accessoires de la citerne (ex : vanne, évent, coin...).
- 6 – Agressions climatiques : décoloration non uniforme, grêle, inondation, catastrophes naturelles, glace (éviter une prise en glace totale de la citerne), neige (ne jamais laisser de neige sur la citerne), pollution atmosphérique sérieuse. Si la matière est ou a été exposée à des températures de -30°c ou de +65°c....
- 7 – Agressions extérieures : animaux, personnes, projectiles (branches d'arbres, chute de pierre..), tondeuses, vandalisme... Nous préconisons la mise en place d'une clôture et de dégager les pourtours de la citerne de tout obstacle
- 8 – Entretien non adaptés : nettoyage avec un appareil haute pression au-delà de 40 bars, utilisation de solvants ou de produits abrasifs.
- 9 – Effluents viticoles : le taux d'alcool devra être inférieur à 4%. En cas de démontage et remontage, cette garantie ne couvre pas des pertes d'imperméabilité à cause de la pluie ou à cause du frottement sur sol, mur, récipient....
- 10 – Charge posée sur la citerne : Aucune charge ne doit reposer sur la citerne (eau, neige, divers matériaux...). Elle ne doit en aucun cas être recouverte.
- 11 – Aucun tuyau rigide hors sol ne devra être directement connecté sur les équipements de la citerne (vanne, évent coudé,...). Il faudra prévoir des tuyaux souples pour se raccorder sur la citerne.

La garantie de la citerne ne rentrera en vigueur, qu'après acceptation des éléments ci-dessus et 1 exemplaire de ce document doit être renvoyé par courrier à RCY.

En cas de réclamation, celle-ci doit être déposée par lettre recommandée dans les 5 jours suivant la découverte du dégât. Les déclarations faites hors de ce délai ne sont plus considérées comme étant du ressort de cette garantie.

A réception de la réclamation, la Sté RCY a le droit d'inspecter les constructions afin d'établir la cause et de proposer des mesures afin d'éviter des dégâts complémentaires. Au cas où l'inspection serait refusée ou l'accès serait interdit la garantie relative à la faute en question n'est plus valable et le dépôt d'une plainte de qualité est exclu.